

La lettre du site Natura 2000 et Ramsar des Marais de Sacy

Le mot du Président du Comité de pilotage Natura 2000 et du Comité de suivi Ramsar

Ces dernières années, les acteurs des Marais de Sacy ont pu voir récompensés leurs travaux par la reconnaissance européenne Natura 2000 en 2005 puis internationale avec la labellisation RAMSAR en 2017. Cette année-là déjà, j'entendais mon prédécesseur Raoul CUGNIERE marteler : « RAMSAR, c'est bien mais ce n'est pas comme une médaille militaire, c'est le début d'un nouveau défi ! ». Et ce nouveau défi, il est là aujourd'hui : sauvegarder, sauver les marais.

Depuis des années, les marais ont des dysfonctionnements hydrauliques : débits des cours d'eau trop différents hiver/été, des niveaux d'eau trop fluctuants pour assurer sa pérennité. Et on nous annonce de toute part une intensification de la sécheresse dans les années à venir. Le SMOA, nouvel animateur des marais, a d'ores et déjà engagé des études sur la Frette et la gestion quantitative des marais et compte bien mener les travaux, dans un futur proche (Life), nécessaires pour assurer - avec l'ensemble des acteurs - une belle et longue vie aux Marais de Sacy.

Claude CWIKLINSKI

L'éditorial

Lors du dernier Comité de Pilotage Natura 2000 du 4 décembre 2018, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy a été réélu structure porteuse pour la mise en œuvre du Document d'objectif (appelé DocOb) sur le site Natura 2000 des Marais de Sacy pour une durée de 3 ans. Le Syndicat Mixte des Marais de Sacy a depuis fusionné avec le Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA) dont la compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques (GeMA) lui a été transférée par les 9 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du bassin Oise-Aronde.

Le SMOA poursuit donc le travail d'animation Natura 2000 sur les Marais de Sacy qui est basé sur la concertation et l'information de terrain auprès des acteurs du territoire. Les contrats Natura 2000, pour l'entretien et la restauration des milieux, en sont la principale concrétisation.

LE 11^{ÈME} SEMINAIRE RAMSAR A AMIENS

Le 11^{ème} séminaire Ramsar aura lieu cette année du 6 au 8 novembre à Amiens. Durant ce séminaire, les gestionnaires des sites Ramsar en France échangent sur différentes thématiques et cette année sous l'angle de l'histoire et l'évolution des zones humides en lien avec les usages anthropiques.

Le SMOA y sera présent en tant que gestionnaire et fera une présentation sur l'histoire de l'occupation des Marais de Sacy et l'articulation avec leur préservation, leur gestion et la valorisation des milieux aujourd'hui.

UN LIFE TOURBIERE DANS LES MARAIS DE SACY

L'Instrument Financier de l'Union Européenne consacré aux projets Environnementaux (LIFE) finance des actions qui contribuent au développement et à la mise en œuvre de la politique et de la législation communautaires dans le domaine de l'environnement.

Le SMOA s'est porté bénéficiaire associé à un projet européen LIFE « Restauration des habitats de tourbières du nord de la France et de la Belgique » porté par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Picardie. Ce projet a été retenu par la commission européenne et va permettre, entre autre, la réalisation de travaux de restauration de la Frette et des Marais de Sacy sous maîtrise d'ouvrage du SMOA et du CEN Picardie avec un cofinancement de l'Union Européenne et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Afin de bien quantifier les travaux à réaliser dans le cadre de ce LIFE, le SMOA a lancé cette année, jusque fin 2020, une étude sur l'entretien et la restauration de la Frette et la gestion quantitative des eaux dans les Marais de Sacy.

Les travaux, quant à eux, seront potentiellement engagés dès 2021 et permettront de préserver les marais, tant en terme de biodiversité que d'activité traditionnelle, sur le long terme.



Marais communal de Les Ayeux



Globalement, le pâturage permet le maintien des milieux naturels ouverts. Dans les Marais de Sacy, 9 buffles domestiques, appartenant au SMOA, pâturent près de 20 hectares par an, suivant les demandes des gestionnaires (propriétaires, locataires), avec une pression de pâturage adaptée aux milieux humides présents. Les buffles sont des animaux rustiques et sociables, adaptés aux milieux très humides. Les zones de pâturage sont délimitées par une simple clôture électrique facilement amovible permettant notamment de pérenniser les travaux réalisés dans le cadre de contrats Natura 2000. Un mode de gestion donc adaptée pour la préservation de la plus grande tourbière de l'Oise.

Les marais en pâture



Buffle mangeant des feuilles de saules dans le marais communal de Les Ageux



Secteur du marais communal de Sacy-le-Grand après pâturage par les buffles



LA LUTTE CONTRE LA JUSSIE DANS LES MARAIS DE SACY

Il est courant de confondre, espèces naturalisées et espèces exotiques envahissantes. Les Hauts-de-France comptent environ 1 500 espèces indigènes ainsi que 450 espèces naturalisées ou adventives. Parmi ces dernières, 90 espèces sont actuellement considérées comme exotiques envahissantes, dont 45 avérées et 45 potentielles. Bien que peu nombreux, ces végétaux peuvent devenir de véritables rouleaux-compresseurs biologiques. Ainsi en est-il de la Jussie à grandes fleurs. D'origine Sud-Américaine, elle est arrivée en France dans les années 1820 où elle fut commercialisée comme plante ornementale dans les pièces d'eau. Depuis, son expansion n'a pas cessé. Ses différentes adaptations morphologiques font d'elle une redoutable compétitrice capable de supplanter la plupart des espèces indigènes aquatiques et amphibies, avec pour conséquence une diminution de la diversité spécifique et la disparition d'habitats patrimoniaux.

Présente dans les Marais de Sacy depuis une dizaine d'année, la Jussie a commencé à prospérer jusqu'à former d'immenses herbiers mettant en danger les végétations exceptionnelles du site. Fort heureusement, l'action concertée des différents acteurs - propriétaires, SMOA, Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNBI), CEN Picardie - a permis de freiner sa progression. La Jussie a même complètement disparu de certains plans d'eau suite aux arrachages systématiques qui l'ont visée. Ces résultats encourageants mettent en lumière une règle essentielle dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes : c'est dans la précocité de l'action que réside la meilleure chance de l'emporter.

Simon CONSTANT, chargé d'études au CBNBI



LA RUBRIQUE DES EXPERTS DES MARAIS

Conservatoire d'espaces naturels de Picardie



Dolomedes fimbriatus

Les Marais de Sacy sont reconnus comme étant l'un des sites naturels les plus riches du département de l'Oise. Cela tient principalement à sa grande surface de plus de 1 000 ha mais également à l'ensemble des travaux réalisés par les locataires, usagers et gestionnaires, qui ont permis le maintien en bon état des habitats naturels. Ces dernières années, ce sont 113 espèces de faune et 100 espèces de flore qui ont été suivies et cartographiées sur l'ensemble des marais dans le but d'étudier l'évolution des milieux. Parmi ces espèces on peut citer la Gentiane pneumonanthe, la Bruyère à quatre angles, la Laïche de Maire, les Dolomèdes (*Dolomedes plantarius* et *Dolomedes fimbriatus*), l'Aeschne isocèle ou la Locustelle lusciniöide. Ces études ont montré que pour certaines de ces espèces, les marais représentent un site majeur pour leur préservation. Le site accueille ainsi la plus grande population de Laïche de Maire de la Région, est un des seuls sites en France qui accueille les deux espèces de Dolomèdes dans un même biotope et est un des premiers sites de reproduction de la Locustelle lusciniöide dans les Hauts-de-France.

Herbert DECODTS, Chargé de mission

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise

L'activité chasse, et plus particulièrement celle au gibier d'eau, est l'activité majeure des Marais de Sacy. Elle se pratique essentiellement depuis les huttes immatriculées, mais également à la passée.

Pour la saison 2018/2019, la Sarcelle d'hiver (35 %), le Canard colvert (24 %), le Canard souchet (9 %) et le Fuligule milouin (9 %) représentent 77 % des prélèvements du secteur.

Le nombre moyen de nuits chassées par hutte est de 54, et identique à la saison dernière. Il équivaut à une pression de chasse de 33 % sur la période de chasse légale.

Le prélèvement quant à lui, représente un peu plus d'une pièce prélevée par nuit huttee et 73 pièces prélevées par hutte chassée. Il est en hausse de près de 5% par rapport à l'année dernière.

Les prélèvements représentent 42 % du tableau global départemental et font des Marais de Sacy, un secteur privilégié et particulièrement prisé pour la chasse au gibier d'eau dans le département.

Sylvia DUMONT, Coordinatrice migrateurs terrestres et aquatiques - Zones humides/SAGIR



Marais de chasse aux Marais de Sacy

Station Ornithologique des Marais de Sacy



Phragmite aquatique

Cette année, dans le cadre de l'animation portée par le SMOA, un nouveau programme d'études, en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, a été mis en place. Ce programme consiste à savoir si le Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*) transite par les Marais de Sacy. Après la recherche du biotope favorable à cette espèce, nous avons composé un groupe de travail ayant pour objectif d'estimer la population en migration, de caractériser l'habitat de capture et les ressources alimentaires. Cet oiseau insectivore est un passereau paludicole pesant 11 grammes. Venant de Biélorussie, il est menacé en Europe. Depuis le début de nos recherches, nous avons capturé à notre grande surprise, un individu le 7 août 2019 ; un événement sur les Marais de Sacy !

Hier, notre inventaire des oiseaux sur les marais comprenait 189 espèces. Aujourd'hui, nous en sommes donc à 190 espèces. Cette nouvelle découverte confirme que cette espèce transite bien par les Marais de Sacy (voie de migration secondaire). Ce suivi fait parti d'un programme ACROLA Européen qui sera réalisé pendant encore 2 ans sur les marais.

Michel DATIN, Président et ornithologue

On en parle ...

Les services écosystémiques

Ils représentent les bénéfices offerts aux sociétés humaines par les écosystèmes. On en distingue quatre :

- 1- les services d'approvisionnement, tirés des écosystèmes, comme la nourriture, les combustibles, les matériaux ou les médicaments de santé humaine et vétérinaire ;
- 2- les services de régulation, assurés par le bon fonctionnement des écosystèmes, comme la régulation du climat, la régulation des inondations, la pollinisation ou une diminution du risque de pullulation de pathogènes ;
- 3- les services socioculturels, apports non-matériels de la biodiversité, renvoyant aux aspects esthétiques, spirituels, récréatifs, éducatifs qu'apporte la nature ou encore la source d'inspiration qu'elle représente pour les sociétés humaines ;
- 4- les services de soutien, assurant le bon fonctionnement de la biosphère, comprennent les grands cycles biogéochimiques (de l'eau, du carbone...) ou la production primaire.

La dépendance des sociétés humaines, et de toute vie sur Terre, à ces services écosystémiques démontre que le bien-être humain est indissociable de la santé des écosystèmes.



Un peu d'histoire

« Quand j'étais chez mon père - Petite à la maison - J'allais à la fontaine - Pour cueillir du cresson... ». Cette vieille chanson populaire (« La fille au cresson ») était peut-être fredonnée par les cressiculteurs installés dans les Marais de Sacy il y a quelques dizaines d'années.

Pendant très longtemps, le cresson a été cueilli et consommé à l'état sauvage. Durant l'hiver 1809-1810, Joseph CARDON, gestionnaire des hôpitaux de la Grande Armée, découvre en Allemagne une technique de culture élaborée. En se promenant, il voit de longs fossés de 3 à 4 mètres de large, présentant une végétation d'un beau vert, alors que la terre était recouverte de neige. Il reconnut avec étonnement que ces fossés constituaient une immense culture de Cresson de fontaine. Sentant de quelle importance serait, aux environs de Paris, l'introduction d'une telle branche industrielle horticole, il crée la première cressonnière artificielle et choisit comme lieu d'implantation un village arrosé de sources vives : Avilly Saint-Léonard, entre Senlis et Chantilly dans l'Oise. Le succès vient rapidement et incite d'autres volontaires dans l'Oise à tenter l'expérience.

Parmi eux, on trouve Monsieur NICOLAS qui a implanté 30 fosses à cresson à Sacy-le-Grand. Il pourrait s'agir de l'exploitation située à l'ouest du village et signalée sur le plan cadastral napoléonien de la commune (1832). Plusieurs cressonnières (une douzaine) se sont développées par la suite dans la partie nord des marais entre Labruyère et Saint-Martin-Longueau. En effet, dans cette zone, outre les sources naturelles, la nappe phréatique de la craie permettait la création aisée de puits artésiens (une centaine a été répertoriée ces dernières années) offrant une source d'eau abondante et une température toute l'année entre 10 et 15°C.

A la moitié du vingtième siècle, la consommation de cresson va chuter. Maladies sur les récoltes, changement des conditions de vie des ouvriers agricoles avec mai 68 et peur des consommateurs de la douve du foie amèneront au déclin du cresson et à la fin de son apogée.

Claude CWIKLINSKI

La parole aux acteurs

En décembre 2018, le SMOA est devenu la structure porteuse de Natura 2000 sur les marais.

Conscients des difficultés de maintenir cette zone humide en bon état écologique, inquiets de l'évolution climatique et de ses conséquences, nous avons engagé, dès cette année, une étude permettant de mettre en place des actions de maintien des niveaux d'eau.

Le drainage effectué par la Frette et les différents canaux met en péril la survie des marais. Nous avons tubé de nombreux puits artésiens afin de limiter la vidange de la nappe, essentielle à l'alimentation estivale ; mais cette action n'est pas suffisante et nous devons aujourd'hui réguler la vidange printanière afin de conserver des niveaux d'eau corrects en été.

Tous les occupants du site seront associés à l'analyse des résultats de l'étude et aux projets de travaux afin de mettre en place une gestion globale de l'eau.

Nous espérons que nos efforts partagés et notre solidarité permettront d'adopter un projet ambitieux de gestion de l'eau adapté au changement climatique.

Raoul CUGNIERE

Président du Comité Marais de Sacy du SMOA



Frette canalisée traversant les marais